

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

2024 arrive à grands pas, une nouvelle année, de nouvelles perspectives... Profitons de ce temps pour nous retrouver autour d'un vin chaud, en famille ou entre amis, sachons nous tenir mutuellement le cœur au chaud.

J'ai une pensée toute particulière pour les personnes de notre commune qui sont atteintes par la maladie et qui ne profitent plus des mêmes libertés que les autres. Je formule le vœu que 2024 marque la voie de l'amélioration et de la joie retrouvée sur leurs visages.

Lors de la dernière séance de l'année, le conseil municipal, avec une abstention, a validé de nouveau le projet de création d'une cantine scolaire avec une annexe pour les activités périscolaires et ALSH. Il est important de voir ce projet aboutir pour le bien-être des enfants qui sont de plus en plus nombreux à manger à la cantine et à fréquenter les ALSH.

Sachez que nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que les investissements se réalisent sans augmentation de nos impôts et sans accabler les capacités d'action des générations futures.

Nos associations sont toujours aussi actives, entretenant lien social et convivialité. Nous nous en réjouissons et je vous invite plus que jamais à les rejoindre. Si vous n'êtes pas encore bénévoles dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale.

Je tiens à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, remplies de chaleur, de bonheur et de moments partagés en famille et entre amis. Que l'année à venir soit porteuse de succès, de réalisations, et de prospérité pour chacun de vous. Qu'elle soit également porteuse de nouveaux espoirs, de nouveaux projets et de nouvelles victoires pour notre territoire.

Au nom de toute l'équipe municipale, élus et personnel communal, je vous adresse nos vœux les meilleurs pour l'année à venir.

Pour conclure j'ai le plaisir de vous inviter à commencer la nouvelle année ensemble en partageant un moment de convivialité lors de la cérémonie des vœux du maire qui sera organisée à la Maison pour Tous le Dimanche 14 janvier à 11h00.

Merveilleuse année 2024 !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

INFORMATIONS

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est disponible en mairie et dans les commerces de la commune en format papier mais aussi en version numérique sur le site internet de la commune www.fressenneville.fr.

Néanmoins, les personnes ne pouvant pas se le procurer ou accéder à la version en ligne peuvent contacter la mairie au 03.22.60.39.60 pour se le faire déposer à domicile.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 janvier 2024

Bac Verres : les vendredis 5 et 19 janvier 2024

Bac jaune : les vendredis 29 décembre 2023, 12 et 26 janvier 2024

LA POSTE

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte :

- le mardi de 15h30 à 17h00
- le jeudi de 17h00 à 18h00

Fermeture du 20/12/2023 au 08/01/2024 inclus

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :
le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEURAIN, 1^{ère} adjointe :
le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2^{ème} adjoint :
le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3^{ème} adjointe :
le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4^{ème} adjoint :
le jeudi de 17h à 18h

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **9h à 17h du 1^{er} novembre au 31 mars 2024**.

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire de mars à octobre, de façon bimensuelle en novembre et n'est pas assuré de décembre à février.

Il vous est demandé de veiller à les sortir le mercredi soir et à respecter les contenants. L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit et les branchages doivent être mis en fagots.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer son trottoir.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

DÉCHETTERIE

Du 1^{er} novembre 2023 au 14 avril 2024, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants

Lundi	13h30 - 16h45
Mardi	13h30 - 16h45
Mercredi	13h30 - 16h45
Jeudi	13h30 - 16h45
Vendredi	9h00 - 11h45/13h30 - 16h45
Samedi	: en continue de 9h00 à 16h45

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront atteint l'âge de 16 ans **entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2024** devront se présenter en mairie pendant cette période, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté

REGISTRE COMMUNAL

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, muni d'un justificatif de domicile.

AIDE ALIMENTAIRE

Toute personne domiciliée dans la commune rencontrant des difficultés financières passagères l'empêchant d'acquiescer des denrées alimentaires peut déposer une demande d'aide alimentaire auprès du CCAS.

AIDE MÉNAGÈRE

Si vous avez au moins 60 ans et que vous êtes à la retraite, l'Assurance retraite vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à continuer à bien vivre chez vous afin de vous maintenir dans un cadre de vie habituel le plus longtemps possible.

Nous vous rappelons qu'un service d'aide-ménagère géré par le CCAS, existe au sein de la commune.

N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie auprès de Madame Isabelle MERCIER au 03.22.60.39.61 qui vous conseillera et vous aidera à établir une éventuelle demande de prise en charge financière et assurera un suivi personnalisé de votre dossier.

RÉSERVATIONS DES REPAS DE CANTINE

Pour le bon fonctionnement de la cantine et la bonne organisation du service, il nous est nécessaire de connaître chaque matin le nombre de réservations prévu pour le matin suivant.

Les parents doivent impérativement respecter les inscriptions sur le site de réservation en ligne.

En cas d'absence de votre enfant, vous pouvez annuler votre réservation sur le site. Si le délai est dépassé, vous devez en informer la mairie. Sauf présentation d'un certificat médical, tout repas réservé sera facturé.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur DUPAYS Philippe reçoit en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN le jeudi matin. Vous pouvez prendre rendez-vous au 06.31.20.64.14 ou le contacter par mail : philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Anticipez vos démarches pour renouveler vos titres d'identité !

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : **FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT.**

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

PASSAGE DU CENTRE ITINERANT DE LA CARSAT

Le centre itinérant retraite est suspendu pour une durée indéterminée en raison d'un changement d'organisation au niveau de l'équipe en charge de cette mission.

Dans l'attente de la reprise, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Prise de RDV avec un conseiller au point d'accueil à Abbeville, 1 rue des Aubépines au 09 70 20 07 80 ou mfsaubepine@ca-baiedesomme.fr. Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Consultation du site info-retraite pour faire des simulations de calcul et connaître votre situation par rapport à votre âge de départ et à la réforme en cours d'élaboration.
- Appeler le 39 60 pour des renseignements généraux

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 31 décembre : Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22

Le 1^{er} janvier 2024 : Mme Odile Gaillard – 03.22.60.80.31

Le 7 janvier : Mme Laurence Davergne – 03.22.30.46.06

Le 14 janvier : Cabinet de Béthencourt -sur-mer – 03.22.30.51.34

Le 21 janvier : Cabinet de Friaucourt – 03.22.60.62.26


Le 28 janvier : Mmes Maud Paris, Sophie Houssaye et Charlotte Guilbaut – 03.22.24.20.20


MATINEE RECREATIVE

La matinée récréative offerte par la Municipalité aux personnes du 3^{ème} âge aura lieu le **dimanche 14/01/2024, à partir de 15h00, à la MPT.**


Afin d'en faciliter l'organisation, les inscriptions doivent être faites en mairie avant le jeudi 11 janvier 2024, dernier délai.

FESTIVITÉS

 **Vendredi 5-samedi 6-dimanche 7 janvier : USNF :** tournoi de foot jeunes en salle (gymnase de Friville)

 **Samedi 6 janvier après-midi :** Batterie Fanfare Majorettes : Vœux du Président et de la Sainte-Cécile 2023-2024 (MPT)

 **Vendredi 12 janvier :** soirée picardisante de la CCV (MPT)

 **Dimanche 14 janvier :** Vœux du Maire le matin à 11h00 - Galette des rois l'après-midi à 15h00 pour les personnes du 3^{ème} âge à la Maison pour Tous (inscription en mairie)

 **Samedi 20 janvier :** Karaté : passage de gardes (DOJO)

 **Vendredi 26 janvier :** ACPG : Assemblée Générale foyer de la MPT

COMMEMORATION DU 5 DECEMBRE

Une cérémonie officielle en hommage aux « Morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et pendant les combats de Tunisie et du Maroc a été organisée le jeudi 5 décembre 2013



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC

6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS
Téléphone : 01.53.64.20.00
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org
Site internet : <http://www.fncpg-catm.org>

MESSAGE DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC - 5 DECEMBRE 2023 -

Chaque année le 5 décembre, les anciens combattants en Afrique du Nord se recueillent dans le souvenir de tous leurs camarades « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc.

Cet hommage national rendu dans nos villes et nos villages est chargé de tant de souvenirs pour notre génération. Il est aussi, la signification profonde d'une reconnaissance à l'égard de tous ceux qui au fil du temps et de notre Histoire ont servi la France, une France éprise de liberté et de paix.

La présence attentive et interrogative de la jeunesse à l'ensemble de ces cérémonies, les initiatives prises par les professeurs dans les écoles, les collèges ou les lycées souvent sous forme de travaux pratiques laissent bien augurer de l'ancrage dans notre mémoire collective de ces périodes bouleversantes de notre Histoire.

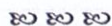
En ce 5 décembre 2023, nous exprimons la peine d'une génération blessée et meurtrie par la mort de ces glorieux combattants, fauchés là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie, en Tunisie, au Maroc.

Quai Branly à Paris, au pied de la Tour Eiffel, leurs noms sont inscrits sur les colonnes du mémorial national dans un déroulé pathétique qui bouleverse les familles et tous ceux qui les ont connus ; un mémorial qui fait œuvre de mémoire en interpellant le passant.

Nous avons traversé cette période angoissante où se mêlaient la peur et la raison. Elle marquait pour beaucoup d'entre nous, le temps de l'éloignement et de la séparation d'êtres chers. Loin de nos villes et de nos villages, au-delà de nos différences, solidaires dans l'épreuve, nous étions au coude à coude : rappelés, appelés pour remplir notre devoir comme nous le demandait notre Pays.

Par notre démarche associative, par la présence de nos drapeaux, nous entendons au-delà de l'hommage à cet ami tombé à nos côtés, offrir dans ce monde toujours aussi tourmenté, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, un message d'espoir, de fraternité et de paix.

Aussi, notre mission est de ne jamais renoncer à cet impérieux devoir de mémoire.



Reconnue d'Utilité Publique sous le titre de Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre en date du 1^{er} Avril 1948
SIRET : 775 688 856 00191

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes du Vimeu a mis en place un téléservice gratuit permettant aux particuliers et aux professionnels de déposer leurs dossiers d'urbanisme sous format numérique.

Quelles sont les démarches concernées :

Toutes les demandes d'urbanisme sont concernées :

- Certificat d'urbanisme : CU - CERFA N° 13410
- Déclaration préalable : DP – CERFA N° 13404
- Déclaration préalable lotissement : DPLT – CERFA N° 13702
- Déclaration préalable à la réalisation de constructions ou travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : DPMI – CERFA N° 13703
- Demande de Permis d'aménager : PA – CERFA N°13409
- Demande de Permis de construire : PC - CERFA N° 13409
- Demande de permis de construire d'une maison individuelle et/ou ses annexes : PCMI - CERFA N° 13406
- Permis de démolir : PD – CERFA N°13405

Comment faire sa demande ?

Je me rends sur le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** à l'adresse suivante :

<https://gnau18.operis.fr/vimeuindustriel/gnau/#/>

Le dépôt en ligne, c'est :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez
- Un gain de temps et d'argent
- Une démarche plus écologique (**zéro papier**)
- Plus de transparence et plus de rapidité dans le traitement de vos demandes

Le dépôt en ligne n'est pas une obligation. Les demandes papier ou envoyées par MAIL continueront, bien évidemment, à être traitées.

L'accueil de loisirs de Fressenneville a souhaité mettre en place un projet de solidarité envers les personnes âgées.

Des valeurs de solidarité et de partage sont inculquées aux jeunes par le biais de ce projet.

Ce projet a commencé début décembre, la réception des dessins à la mairie a été close le 18 décembre 2023 afin de nous permettre de les adresser avant Noël.

Nous avons eu un peu plus de 100 dessins réalisés par les enfants de la commune et des environs.

Notre projet a connu une participation active des écoles de Fressenneville. Nous tenons à remercier Mesdames les directrices des écoles Jean Gaudier et Jean Moulin et leurs équipes enseignantes.

Nous espérons que ces dessins ont mis du baume au cœur des destinataires.

Madame Amélie Collet

Directrice Accueil de loisirs

& Référente du projet

alshdefressenneville@gmail.com



Projet solidaire de Noël

Envoi de dessins de Noël aux personnes âgées isolées



Comment y participer :

Chaque enfant qui le souhaite peut réaliser un dessin ou même un coloriage accompagné d'un petit mot pour souhaiter de bonnes Fêtes de Fin d'Années 2023.

Ne pas hésiter à mettre le nom et prénom de l'enfant en cas de réponse de la personne qui recevra le dessin.

Ce dessin sera à déposer à la mairie à l'intention d'Amélie Collet, référente du projet à déposer jusqu'au 18 décembre 2023.



Qui seront les destinataires :

Ce projet est pour les aînés isolés de Fressenneville et pour les personnes âgées de la Résidence Joseph Petit de Friville-Escarbotin



Ce que le projet apporte à chacun :

Un moment de bonheur pour ces personnes souffrant d'isolement

Des valeurs de solidarité inculquées à nos jeunes.

SAINTE CÉCILE DE LA BATTERIE FANFARE

La Sainte Cécile de la Batterie Fanfare a été célébrée le 18 novembre 2023 en l'église de Saint Quentin à Fressenneville.

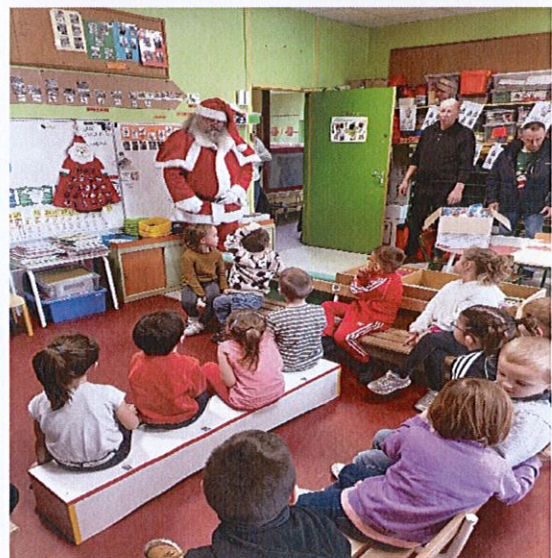
Madame Éloïse SAC ÉPÉE, Sainte Cécile 2023-2024 a succédé à Madame Amélie JACQUES.

Monsieur Valentin BLEROT (musicien) et Madame Audrey DUCHESNE (responsable des majorettes) ont reçu une carte cadeau pour la naissance de leurs enfants (Nathan et Solan) qui sont espérés dans les rangs de la Batterie-Fanfare Majorettes dans quelques années.

2 musiciens ont également été médaillés pour leurs 35 ans au sein du club par la fédération musicale de la somme. Il s'agit de Monsieur Jean-Claude HAUDELIN porte-drapeau et de Madame Katia DUMONT aux cymbales.

PASSAGE DU PERE-NOEL DANS LES ECOLES

Le père Noël est venu à la rencontre des enfants, pour leur plus grand bonheur, le vendredi 22 décembre 2023, dans les écoles Maternelle et Élémentaire et leur a remis un sachet de chocolats offert par la municipalité.






Joyeuses Fêtes
de fin d'année